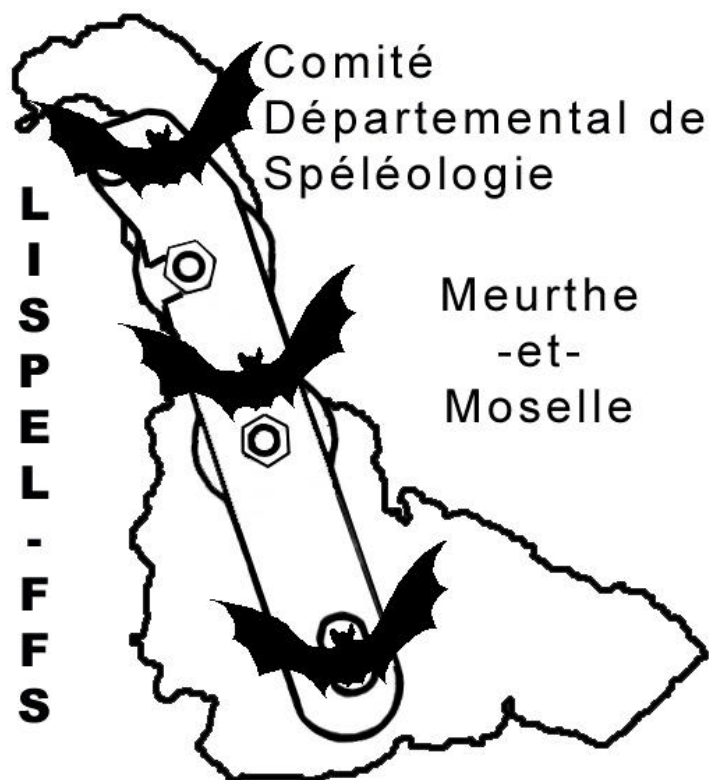


Assemblée Générale 2004 du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe et Moselle



Le CDS-54 a pour buts (article 1 des statuts) :

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la F.F.S. dans le département de Meurthe et Moselle.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.

S O M M A I R E

1 - Statuts.....	5
2 - Règlement intérieur.....	9
3 - Reconnaissance fédérale du CDS.....	11
4 - Renseignements statistiques du CDS.....	13
5 - Rapport moral.....	17
6 - Rapport d'activités.....	19
7 - Rapport financier.....	21
8 - Inventaire des matériels au 31 décembre.....	23
9 - Liste des clubs et représentation.....	25
10 - Les adresses utiles.....	27
Annexe 1 : comptes-rendus des réunions de CD.....	33
Annexe 2 : projet de convention "secours".....	37

1 - Statuts

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie 54 est un organisme décentralisé de la Fédération Française de Spéléologie. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la F.F.S. auprès de ses membres au niveau départemental.

Le C.D.S. 54 a pour but :

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la F.F.S. dans le département de Meurthe et Moselle.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.

Le C.D.S. concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

L'association a son siège social 1 rue de Lorraine 54400 COSNES ET ROMAIN.

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du C.D.S., sur simple décision du comité directeur.

ARTICLE 2

Le C.D.S 54 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, fédérés à la F.F.S. dans le département de Meurthe-et-Moselle conformément à l'article 2 des statuts de la F.F.S.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département et affiliée à la F.F.S. au titre de " membre individuel ".

Est membre de club toute personne physique affiliée à la F.F.S., et membre d'un club dont le siège social est situé, dans le département.

ARTICLE 3

L'affiliation au C.D.S. est liée à l'affiliation à la F.F.S. conformément à l'article 3 des statuts de la F.F.S.

ARTICLE 4

La qualité de membre du C.D.S. 54 se perd avec celle de membre de la F.F.S. conformément à l'article 5 des statuts de la F.F.S., et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au C.D.S, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du C.D.S. sont fixées par le règlement intérieur de la F.F.S. et par l'article 6 de ses statuts.

ARTICLE 6

Les moyens d'action du C.D.S. sont :

- La mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales.).
- Les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis.
- L'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La mise en œuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'assemblée générale départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la fédération.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant:

- de 1 à 10 = 1 représentant
- de 11 à 20 = 2 représentants
- de 21 à 30 = 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'A.G. départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'A.G., avec voix consultative tous les licenciés du département conformément à l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'assemblée générale est convoquée par le Président du C.D.S.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée générale représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'A.G. qui ont demandé la convocation.

L'assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique du C.D.S, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la F.F.S.. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du C.D.S. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le projet de budget.

Elle désigne conformément au règlement intérieur du C.S.R. ses représentants à l'A. G. régionale.

Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'A.G. est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès verbaux de l'assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, au C.S.R. et à la F.F.S.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le Comité Directeur

ARTICLE 10

Le C.D.S. est administré par un Comité Directeur de douze membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe de la fédération. Le comité Directeur suit l'exécution du budget.

Ne peuvent être élues au comité directeur :

1 - Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.

2 - Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

3 - Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

4 - Les personnes licenciées depuis moins de deux ans.

Le comité directeur doit comprendre au moins un médecin licencié un jeune de moins de vingt six ans et un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions.

La représentation des féminines au comité directeur est assurée pour cette catégorie par l'obligation de lui attribuer au moins un siège, si le nombre de licenciées est inférieur à 10% du nombre total des personnes licenciées dans le C.D.S., et un siège supplémentaire par tranche de 10% au delà de la première.

ARTICLE 11

L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- 1 - L'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix.
- 2 - Les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés.
- 3 - La révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le comité directeur se réunit trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du C.D.S.. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le comité directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit le Président du C.D.S.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'assemblée générale, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un Président Adjoint, un Secrétaire Général et un Trésorier.

Le mandat du bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 15

Le Président du C.D.S. préside les assemblées générales, le Comité directeur et le bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le C.D.S. dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement.

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'assemblée générale élit un nouveau président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du C.D.S.

ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la F.F.S. et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATIONS ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

Les ressources annuelles du C.D.S. comprennent :

- 1 - Les produits des licences et des manifestations.
- 2 - Les cotisations et souscriptions de ses membres.
- 3 - Les subventions de l'état et des collectivités territoriales et des établissements publics.
- 4 - Les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente.
- 5 - Le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 19

La comptabilité du C.D.S. est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 20

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'assemblée générale quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'A.G. statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution du C.D.S. que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'assemblée générale de la Fédération Française de Spéléologie.

Elle se prononce dans les conditions prévues par les 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 22

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du C.D.S.

ARTICLE 23

Les délibérations de l'A.G. concernant la modification des statuts, la dissolution du C.D.S. et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la F.F.S.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 24

Le Président du C.D.S. ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du C.D.S.

Il les communique également au siège de la F.F.S.

ARTICLE 25

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'assemblée générale.

ARTICLE 26

Les présents statuts ont été adoptés le 3 mai 1997 par l'assemblée générale du C.D.S 54, après avis favorable de la commission statuts et règlements fédéraux de la F.F.S., qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

Cosnes et Romain, le 8 Mai 1997.

2 - Règlement intérieur

TITRE I - COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du C.D.S. 54 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'Assemblée Générale de la F.F.S.

ARTICLE 2

Le C.D.S. 54 se compose :

- de membres actifs,
- de membres d'honneur

tels qu'ils sont définis à l'article 2 du règlement intérieur de la F.F.S.

TITRE II - ADMINISTRATION

SECTION I - L'Assemblée Générale

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'Assemblée Générale du C.D.S. 54 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 Décembre de l'année précédente sur le listing fédéral.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'A.G. doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs; ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des Assemblées Générales, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'Assemblée Générale élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - Le Comité Directeur

ARTICLE 7 - Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de douze membres minimum comportant entre autres :

- un médecin,
- un jeune de moins de vingt-six ans,
- un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions,
- et au moins une représentante féminine par tranche de 10 % de licenciées du C.D.S. à la Fédération.

L'appel de candidatures a lieu au moins trois mois avant la date de l'Assemblée Générale. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du C.D.S. au plus tard le jour de la clôture à minuit.

Les élections au Comité Directeur se font au scrutin uninominal. Sont proclamés élus les 12 premiers candidats les mieux classés à l'issue du scrutin, sous réserve de respecter le quota de représentants statutaires (médecin, éducateur sportif et

féminine). En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux classés des catégories insuffisamment représentées.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur

Le Comité Directeur administre le C.D.S., selon la politique définie par l'Assemblée Générale, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie fédérale.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président Adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent, sans motif impérieux à deux séances consécutives peut être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par l'article 6 des statuts de la F.F.S. et par le règlement disciplinaire.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la F.F.S.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'Assemblée Générale entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - Le Bureau

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Le Bureau est composé d'un Président, d'un Président Adjoint, d'un secrétaire, d'un trésorier. Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour; et, à la majorité simple au deuxième tour.

TITRE III - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 13

Il existe au sein du C.D.S. une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de Meurthe et Moselle.

Cette association leur permet d'être représentés aux Assemblées Générales du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'A.D.I. à l'Assemblée Départementale sont organisées tous les 4 ans, par le C.D.S.

Le nombre de ses représentants est calculé selon le même barème que celui des représentants des groupements sportifs (article 7 des statuts).

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du C.D.S.

Cosnes et Romain, le 8 Mai 1997.

3 - Reconnaissance fédérale du CDS

4 - Renseignements statistiques du CDS

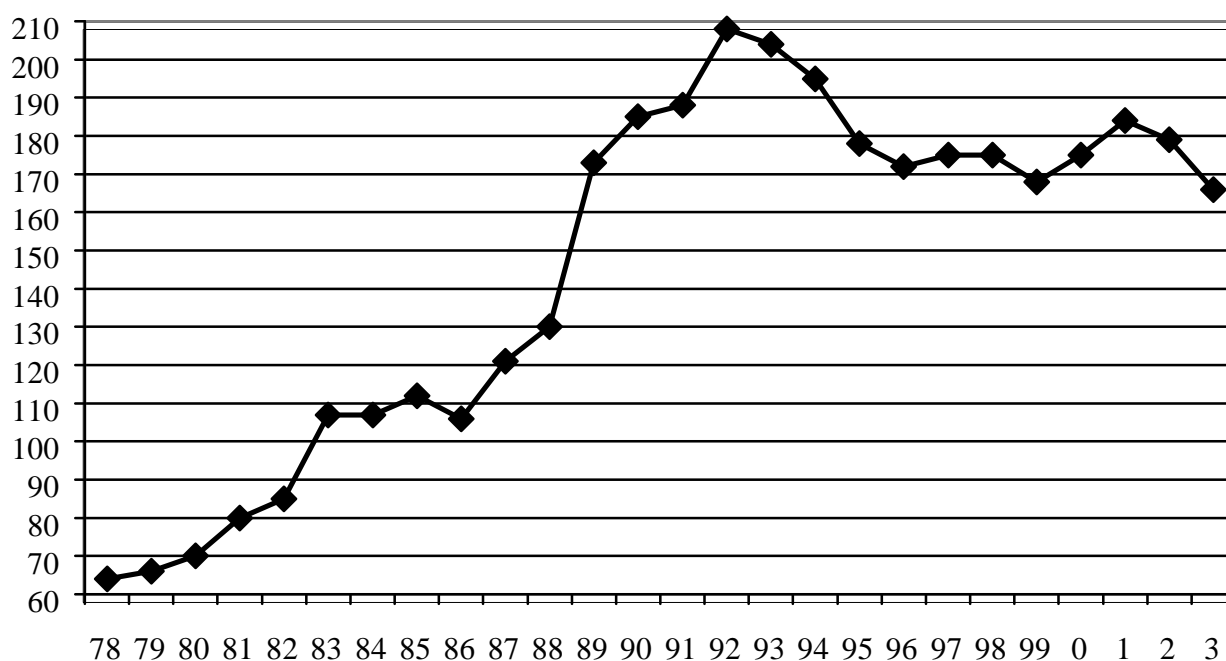
Effectif 2003 :

Nombre de clubs : 9

Nombre de licenciés : 166 (dont 0 individuel)

Évolution des effectifs depuis 1978 :

Année	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3
Clubs	8	8	7	8	7	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9	10	9
Licenciés	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184	179	166



Membres de clubs, individuels et féminisation :

Association	Nombre de clubs	Nombre de fédérés	Fédérés par Club	Fédérés individuels	Total Fédérés	Nombre de femmes	Taux de féminité
ASDUN	1	10	10	-	10	2	20,0 %
ASPA	1	28	28	-	28	10	35,7 %
ASSCA	1	6	6	-	6	2	33,3 %
CLRS	1	10	10	-	10	1	10,0 %
GS-CAF	1	7	7	-	7	2	28,6 %
GSL	1	7	7	-	7	1	14,3 %
SCL	1	26	26	-	26	3	11,5 %
SS-USBL	1	7	7	-	7	1	14,3 %
USAN	1	65	65	-	65	19	29,2 %
Individuels	-	-	-	0	0	0	SO
CDS-54	9	166	18,4	0	166	41	24,7 %
CDS-55	4	30	7,5	0	30	5	16,7 %
CDS-57	5	110	22,0	2	112	20	17,9 %
CDS-88	7	65	9,3	0	65	13	20,0 %
LISPEL	25	371	14,8	2	373	79	21,2 %
FFS hors étrangers	538	7422	13,8	234	7656	1564	20,4 %

Les statistiques fédérales ne sont pas finalisées. Quelques erreurs peuvent subsister.

Répartition en fonction des âges :

Association	14 ans et -	15 - 18 ans	19 - 22 ans	23 - 29 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 ans et +	TOTAL
ASDUN	0	0	0	1	0	6	3	10
ASPA	5	4	1	0	6	12	0	28
ASSCA	0	0	0	1	2	3	0	6
CLRS	1	0	0	0	1	4	4	10
GS-CAF	0	1	0	2	2	1	1	7
GSL	0	0	0	1	3	0	3	7
SCL	7	1	0	3	10	5	0	26
SS-USBL	0	0	0	1	1	2	3	7
USAN	5	6	3	14	12	18	7	65
<i>Individuels</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
CDS-54	18	12	4	23	37	51	21	166
CDS-55	0	1	3	10	4	7	5	30
CDS-57	10	6	4	10	26	38	17	111*
CDS-88	0	0	6	7	14	26	12	65
LISPEL	28	19	17	50	81	122	55	372
FFS	Statistiques indisponibles au moment de la réalisation du document.							

*manque 1 personne du CDS-57 dont la date de naissance n'est pas renseignée

Situation globale en âges :

Association	Â G E					
	minimum	Q1	moyen	médian	Q3	maximum
ASDUN	24	40	45	49	51	55
ASPA	8	18	31	39	42	49
ASSCA	29	31	38	37	40	46
CLRS	11	42	45	47	51	70
GS-CAF	18	27	34	29	33	56
GSL	29	31	46	39	56	58
SCL	10	13	29	35	39	45
SS-USBL	28	30	45	44	49	58
USAN	7	24	35	35	44	89
<i>Individuels</i>	<i>SO</i>	<i>SO</i>	<i>SO</i>	<i>SO</i>	<i>SO</i>	<i>SO</i>
CDS-54	7	25	35	38	45	89
CDS-55	17	24	36	33	47	77
CDS-57	8	29	37	41	46	72
CDS-88	19	34	41	41	47	74
LISPEL	7	27	37	39	46	89
FFS hors étrangers	1	Statistiques indisponibles au moment de la réalisation du document.				89

(lexique : Q1 : ¼ effectif est d'âge inférieur ; médian : ½ effectif est d'âge inférieur ; Q3 : ¾ effectif est d'âge inférieur)

Représentation des mineurs et des jeunes :

Association	Fédérés	Mineurs	M. / Fédéré	22 ans et -	J1 / Fédéré	26 ans et -	J2 / Fédéré
ASDUN	10	0	0,0 %	0	0,0 %	1	10,0 %
ASPA	28	9	32,1 %	10	35,7 %	10	35,7 %
ASSCA	6	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
CLRS	10	1	10,0 %	1	10,0 %	1	10,0 %
GS-CAF	7	1	14,3 %	1	14,3 %	1	14,3 %
GSL	7	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
SCL	26	8	30,8 %	8	30,8 %	10	38,5 %
SS-USBL	7	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
USAN	65	11	16,9 %	14	21,5 %	21	32,3 %
<i>Individuels</i>	0	0	<i>SO</i>	0	<i>SO</i>	0	<i>SO</i>
CDS-54	166	30	18,1 %	34	20,5 %	44	26,5 %
CDS-55	30	1	3,3 %	4	15,4 %	10	33,3 %
CDS-57	112	16	14,3 %	20	17,9 %	25	22,3 %
CDS-88	65	0	0,0 %	6	9,2 %	8	12,3 %
LISPEL	373	47	12,6 %	64	17,2 %	130	34,9 %
FFS	7656	654	8,5 %	Statistique inconnue.		1381	18,0 %

Niveaux de qualification de l'encadrement spéléologique :

Association	Total Fédérés	Qualifiés	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs	Diplômés	Fédérés / Diplômé
ASDUN	10	0	0	0	0	0	SO
ASPA	28	0	1	0	0	1	28,0
ASSCA	6	0	1	0	0	1	6,0
CLRS	10	0	2	0	0	2	5,0
GS-CAF	7	0	3	0	0	3	2,3
GSL	7	0	4	0	0	4	1,8
SCL	26	1	6	0	0	7	3,7
SS-USBL	7	0	1	0	0	1	7,0
USAN	65	0	5	1	0	6	10,8
Individuels	0	0	0	0	0	0	SO
CDS-54	166	1	23	1	0	25	6,6
LISPEL 2001*	385	0	22	0	0	22	17,5
FFS 2001*	7 778	1	273	51	27	352	22,1

* : brevetés actifs auprès de l'EFS (brevetés fédérés et ayant renvoyé le Compte-Rendu d'Activité de Cadre annuel)

Niveaux de qualification de l'encadrement en canyon :

Association	Total Fédérés	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs	Diplômés	Fédérés / Diplômé
ASDUN	10	0	0	0	0	SO
ASPA	28	4	1	1	6	4,7
ASSCA	6	0	0	0	0	SO
CLRS	10	0	0	0	0	SO
GS-CAF	7	0	0	0	0	SO
GSL	7	0	0	0	0	SO
SCL	26	0	0	0	0	SO
SS-USBL	7	0	0	0	0	SO
USAN	65	1	0	0	1	65,0
Individuels	0	0	0	0	0	SO
CDS-54	166	5	1	1	7	23,7
CDS-55	30	0	0	1	1	30,0
CDS-57	112	0	0	1	1	112,0
CDS-88	65	0	0	0	0	SO
LISPEL	373	5	1	3	9	41,4
FFS	Statistiques indisponibles au moment de la réalisation du document					

Renseignements : *Dominique DUCHAMP*, commission Canyon de la LISPEL

Comparaison des effectifs avec les autres CDS :

CDS en 2003	Nombre de fédérés	Rang	Population (recensement 1999)	Pénétration des spéléologues	Rang d'après indice de pénétration
Hérault (34)	366	1 ^{er}	896909	4,08 pour 10000	12 ^e
Rhône (69)	278	2 ^e	1578423	1,76 pour 10000	34 ^e
Bouches-du-Rhône (13)	274	3 ^e	1835407	1,49 pour 10000	39 ^e
Isère (38)	250	4 ^e	1093786	2,29 pour 10000	25 ^e
Gard (30)	232	5 ^e	623058	3,72 pour 10000	15 ^e
Alpes-Maritimes (6)	228	6 ^e	1011866	2,25 pour 10000	26 ^e
Doubs (25)	213	7 ^e	499162	4,27 pour 10000	9 ^e
Lot (46)	204	8 ^e	160034	12,75 pour 10000	2 ^e
Var (83)	193	9 ^e	898001	2,15 pour 10000	28 ^e
Ardèche (7)	174	10 ^e	286160	6,08 pour 10000	4 ^e
Ain (1)	173	11 ^e	515478	3,36 pour 10000	19 ^e
Haute-Garonne (31)	169	12 ^e	1046532	1,61 pour 10000	37 ^e
Meurthe-et-Moselle (54)	166	13^e	713555	2,33 pour 10000	24^e
Lozère (48)	128	23 ^e	73508	17,41 pour 10000	1 ^{er}
FFS hors étrangers	7656	-	58520688	1,31 pour 10000	-

L'effectif moyen au sein des 92 départements (Monaco inclus) ayant des spéléos fédérés est de 83,2 licenciés.

Statistique rétrospective des effectifs régionaux depuis 1978 :

Années	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	
ASDUN	10	10	10	10	11	12	12	10	8	10	13	14	15	13	15	18	17	12	9	12	13	14	12	11	12	10	
ASPA											8	12	14	13	16	17	19	16	26	19	22	20	26	30	37	28	
ASSCA						7	15	15	9	13	7	9	7	8	8	7	5	6	6	6	6	6	6	7	7	6	
CLRS	7	7	8	8	6	7	7	11	8	10	11	10	12	8	9	9	11	11	12	13	14	13	14	12	13	10	
CNS-GAG	10	5	8																								
GS-CAF	7	-	-	-	-	5	5	5	5	7	6	20	15	17	18	21	12	10	6	3	3	4	5	7	3	7	
GS-FEP/DMS						6	5	5	5	3																	
GSL	8	10	11	13	15	8	8	7	12	13	10	18	14	19	16	15	19	13	12	9	10	7	10	9	7	7	
HADES	8	9																									
Individuels																							1	1	7		
RS																									4		
SCL							4	5	8	18	20	21	34	43	40	35	25	23	24	26	19	15	14	13	19	26	
SS-ASPTT		11	11	13	13	13	10																				
SS-ASSPN											9	18	18	15	11	15	14	15	7	6							
SS-ENSG				7																							
SS-FJEP-GAGG	5	6	6	6	8	9	4	6	8	8	3	3															
SSM-ALAST						5	6	6	4																		
SS-USBL	9	8	16	18	16	17	15	18	14	18	21	20	19	12	14	13	12	13	12	11	13	11	10	10	10	7	
USAN	?	?	?	5	16	17	16	24	25	21	22	28	37	40	57	53	59	60	58	70	75	78	77	84	60	65	
CDS-54	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184	179	166	
ASPRP	13	3																									
CSPLF					7	11	16	18	25	32	27	23	21	28	30	32	36	25	21	22	32	27	30	19	14	15	
GERSM					18	15	14	9	8	13	14	17	18	17	17	14	9	15	9	9	9	9	10	6	6	7	
Individuels																							1	4	3		
Proteus																										5	
SCAM	8	8	15	23	9	7																					
SCDM		10																									
SCLER		7	15	7	10	6	4	8	6	8	5	6	8	10	14	11	12	13	7	5	4	6	6	4	3	3	
SPB				8																							
SSRE	6	8	12	9	5	3	2	2	1	4	3	4	6	8	4												
CDS-55	27	36	42	47	49	42	36	37	40	57	49	50	53	63	65	57	57	53	37	36	45	42	47	33	26	30	
FALAISE																					12	17	11	8	7	17	
GSF			7	11	10	7	5	5	9	10	11	11	9	8	10	10	9	8	9	8	8	8	9	9	9	8	
GSLG	8	8	11	15	16	18	26	33	37	34	45	31	19	16	19	18	18	21	22	21	21	20	19	20	19	19	
GSMM						12	17	17	26	14	21	15	16	13	5	5	5										
GSMS				5	-	-	-	5	5	5	5	5	6	5	5	5	5										
Individuels																										2	
SAS							14	10	7	10	11	14	6	7	6	6	3	3	8	7	7	9	9	6	9		
SCM	8	-	5	10	13	15	19	12	33	28	27	21	18	15	27	29	28	19	23	27	24	26	23	30	35	37	
SCO					9	9	12	12	16	17	18	16	16	17	19	22	20	24	23	26	26	29	31	26	29		
SCT									1	6	5	7	4	15	17	13	11	8	6	6	7						
SS-ENF	7	8																									
CDS-57	23	16	23	41	39	61	90	94	130	123	142	122	96	96	104	105	102	80	91	93	105	106	100	104	105	112	
ABIMES																						15	4	4	4	4	
Aragonite															6	8	10	9	8	9	8	12	12	12	11	11	
ASL									7	6	9	10	9	5	6	5	-	-	3	3	3						
GREPIC													3	8	6	5											
GSHV									11	13	13	15	17	21	17	17	14	11	11	8	8	10	10	12	12	15	16
GSLV									5	8	6	4															
GSPV	11	13	11	22	20	16	24	20	15	20	22	20	25	20	16	17	20	13	13	11	9	8	9	8	8	8	
GSR					6	6																					
GSV							8	5																			
GUS								9	14	14	13	9	19	11	13	12	10	12	9	8	8	7	7	7	8	8	
Individuels																										1	
SCHM	6	6	5	6	7	10	11	8	10	9	1	-	-	-	-	5	13	14	7	11	11	15	15	12	15	13	
SESAM											7	8	8	10	9	9	7	9	9	9	9	8	8	8	9	8	5
CDS-88	17	19	16	28	33	32	43	58	67	75	72	64	79	70	73	73	75	68	57	59	57	75	67	64	70	65	
Individuels	10	22	16	19	13	5	5	11	7	9	4	7	7	3	4	2	2	2	4	2	1	3					
LISPEL	141	149	167	215	219	247	281	312	350	385	397	416	420	420	450	441	429	381	361	365	383	394	389	385	380	373	

À partir de 2000 les Individuels sont répartis par département. Leur total est donné à titre indicatif.

5 - Rapport moral

Comme les années passées, une bonne partie de mon temps a été consacrée à la réception, la lecture, le tri et l'archivage de l'imposante littérature fédérale ainsi que celle des diverses instances officielles (Comité Départemental Olympique et Sportif, Conseil Général, Direction Départementale des Sports, etc.). À cela s'ajoute également ma présence à diverses réunions (CDOS/CROSL, CG, DDS) pour représenter notre discipline, nouer des liens et faire savoir aux autorités que la spéléologie existe dans notre département.

Néanmoins, divers projets ont été suivis. Certains ont aboutis, d'autres sont encore en travaux ou à l'état de recherche. Le détail de ces actions est donné dans le rapport annuel d'activités.

L'évolution de l'effectif pour 2003 n'est guère satisfaisante puisqu'il baisse globalement de 7 %. Bien que 3 clubs aient eu un recrutement très positif cette année (GS-CAF : +133 % ; SCL : +37 % ; USAN : +8 %), d'autres ont eu de fortes baisses d'effectifs (ASDUN : -17 % ; ASPA : -24 % ; ASSCA : -14 % ; CLRS : -23 % ; SS-USBL : -30 %). De plus, l'effectif d'individuels de l'an passé (7) est passé à zéro et le nouveau club de 2002 (4 licenciés) a tout simplement disparu... Ainsi, l'effectif du CDS se trouve être le plus bas depuis 1988 ! Cela m'apparaît très inquiétant, surtout après quatre années de politique axée sur la communication (SIMM), la formation (remboursement partiel des stages diplômants réussis, stages techniques avec ou sans partenariat avec la Ligue, exercices secours) et le partenariat avec la DDS-54 envers les jeunes.

Il est remarquable de noter que le Comité Meurthe-et-Mosellan est le plus féminisé de Lorraine et parmi les plus féminisés de France alors que la participation des femmes aux instances dirigeantes, tant des clubs que du département ou de la région reste faible...

La représentation des jeunes (mineurs et moins de 22 ans), la moyenne d'âge comme l'âge médian (âge de la moitié de l'effectif) des membres du CDS sont satisfaisants par rapport aux autres départements lorrains, à la région et à la fédération. Néanmoins, et comme les années précédentes, de nombreux clubs vieillissent et se dirigent probablement vers une prochaine disparition. Le partenariat mis en place cette année avec la DDS permet à chaque club de s'investir auprès de la jeunesse locale et d'en retirer des adhésions de jeunes.

Malheureusement trop peu de cadres se sont investis dans ce partenariat pour espérer voir des retombées.

Je conclurai comme chaque année qu'il nous faut réagir au sein de nos clubs pour les faire vivre au risque d'en voir disparaître dans les années à venir, la baisse d'effectif de cette année n'en est qu'un signe précurseur.

Quatre années viennent de s'écouler et il est temps pour moi de présenter le bilan de cette olympiade où j'ai pris la présidence du CDS à la suite de **Jean SCAPOLI** qui a assumé cette tâche pendant 22 ans (1978-2000).

De nombreuses actions ont vu le jour pendant cette olympiade :

- **Exercice secours** : une belle réussite qui a prouvé notre capacité à mobiliser des équipes de recherches et de secours ainsi qu'une intendance impressionnante.
- **Partenariat DDS-54** : le plan triennal a permis l'achat d'un matériel conséquent (6 859,74 euros en subventions). Malheureusement trop peu de cadres se sont investis sur ces 3 années (38 séances réalisées sur 234 programmées)...
- **Site Internet** : il est opérationnel et grandit petit à petit. N'hésitez pas à vous y connecter : <http://cds54.fr.st> .
- **Stage technique** : un stage a eu lieu en 2002 et était parfaitement réussi. Je souhaite de tout cœur qu'un nouveau stage puisse se faire en 2004.
- **Trimestriel SIMM** : un bon moyen de communiquer des informations locale ou fédérales. Il est dommage que trop peu de spéléos ne cherchent à y publier des articles, des résultats de travaux...

L'état de nos finances s'est maintenu. L'ensemble des investissements lourds (tente PC, casques et combinaisons pour l'initiation) ont pu être fait soit sur les fonds annuels soit par subventionnement.

Je me présente à la présidence du CDS pour une 2^e olympiade avec pour objectifs la poursuite et le développement des actions engagées, envisager une révision de nos statuts et accentuer nos efforts en communication vis-à-vis du grand public, notamment en refaisant le panneau de Pierre-la-Treiche.

Pour le CDS-54,
Le Président,
Christophe PREVOT

6 - Rapport d'activités

Administration :

Les membres du Comité directeur se sont réunis 3 fois cette année (le 25 janvier, jour de l'AG 2003, le 10 septembre et le 5 décembre) pour divers débats. Ils ont reçu un compte-rendu pour chacune des 2 dernières séances. Ceux-ci ont été annexés à la fin de ce document (annexe 1). En particulier ils ont eu à gérer le projet d'un nouveau conventionnement avec la Préfecture concernant les secours en milieu souterrain. Pour l'instant, le projet de convention (annexe 2) n'est pas acceptable pour les motifs suivants :

- présence des noms des adjoints sur l'arrêté de nomination du Conseiller Technique Départemental de Spéléologie alors qu'il s'agit d'un arrêté individuel,
- inscription du rôle du CTDS, défini dans l'article 2 de l'arrêté de nomination, à l'article 3 de la convention, conformément à la lettre d'accompagnement des documents,
- précision quant à l'origine du CTDS dans l'article 3 de la convention en spécifiant clairement qu'il doit être issu du SSF.

Nous sommes en attente de propositions de la part de la Préfecture...

Communication :

Le trimestriel du CDS, Spéléo-Inter Meurthe-et-Moselle, est paru régulièrement tout au long de l'année avec ses numéros 10 à 13. Il serait intéressant que chaque club envisage d'y publier ses travaux, ses activités, ses propositions de sorties ou camps...

Le site Internet, ouvert le 16 mars 2002, a reçu la visite de 1 008 internautes au 1^{er} janvier 2004, soit une moyenne de 1,5 visiteurs par jour. Il s'est enrichi cette année de pages sur la spéléologie et ses techniques de progression, une présentation de l'activité canyon et des grottes Pierre-la-Treiche.

Formation / Initiation :

Le partenariat avec la Direction Départementale du Sport s'est poursuivi pendant les vacances scolaires. 3 cadres ont permis à 19 groupes de bénéficier de sorties dans les grottes de Pierre-la-Treiche alors que le calendrier initial en prévoyait 90... Je ne peux que déplorer le faible investissement des cadres fédéraux du département. Une discussion avec la DDS s'impose pour tenter de

permettre l'encadrement par des non-diplômés proposés par le CDS sous l'agrément de la commission Enseignement départementale afin de pouvoir satisfaire au mieux la forte demande, à moins que d'autres cadres trouvent un peu de temps à consacrer à ces groupes.

Aucun stage technique n'a été organisé par le CDS cette année mais nous avons assisté financièrement deux nouveaux cadres canyon (ASPA et USAN).

Matériel :

Le CDS achève de s'équiper en matériel d'initiation en partenariat avec la DDS (fin du plan triennal). Le CDS dispose maintenant de 20 casques avec éclairage à LED10, 6 casques avec éclairage acétylène, Ariane et LED10, 14 ceintures porte-accessoires et 15 combinaisons (toile bleue : 3 XS, 5 S et 3 M ; plastique jaune : 3 M et 1 L).

De plus, le CDS a acheté du matériel mis en vente par la LISPEL pour les sorties d'initiation : 1 échelle de 10 m, 10 mousquetons acier à vis, 2 kits rouge et 2 petits kits bleus.

Secours :

Un exercice en grandeur réel a été réalisé le 15 novembre dans les grottes de Pierre-la-Treiche et a été médiatisé (presse écrite : *Est Républicain* ; presse télévisuelle : *RTL9*). Le compte-rendu sera diffusé dans le prochain numéro de SIMM.

Suite aux courriers du CTD-SSF, **François BOYETTE**, et à cet exercice, la Préfecture a pris contact avec le CDS pour établir une nouvelle convention concernant les secours en milieu souterrain. Celle-ci est en phase d'élaboration (voir le projet en Annexe 2).

7 - Rapport financier

Bilan financier 2003 au 31/12/2003 :

ACTIF		PASSIF	
Livret d'épargne	3 430,22 €	Report des exercices	3 690,32 €
Compte courant	2 399,47 €	Résultat de l'exercice 2003	30,37 €
Produits à recevoir	242,19 €	Charges à payer	981,59 €
TOTAL ACTIF	6 071,88 €	Provision totale	1 369,60 €
		TOTAL PASSIF	6 071,88 €

Compte de résultat 2003 au 31/12/2003 :

PRODUITS		CHARGES	
Quote-part LISPEL	662,85 €	Frais administratifs	38,00 €
Intérêts du livret	92,19 €	Frais postaux & SIMM	781,99 €
Subvention CG-54	1 000,00 €	Aide aux formations	182,00 €
Subvention FNDS	600,00 €	Exercice secours	105,31 €
Subvention DDS-54	2 287,00 €	Stages vacances	437,00 €
Stages vacances	570,00 €	Achats de matériels	2 435,37 €
TOTAL PRODUITS	5 212,04 €	Frais de gestion	2,00 €
Résultat de l'exercice	+ 30,37 €	Mise en provision	1 200,00 €
		TOTAL CHARGES	5 181,67 €

Détail des retards à recevoir et à payer au 31/12/2003 :

<u>PRODUITS :</u>	<u>CHARGES :</u>
Intérêts du livret	Aide aux formations - canyon . 182,00 € (= 2 × 91 €)
Stages vacances	Frais postaux et SIMM
Stages vacances - retard 2002	Stages vacances
	Stages vacances - retard 2002 ..
TOTAL	Exercice secours
242,19 €	TOTAL
	981,59 €

Budget 2003 (pour mémoire) et budget prévisionnel 2004 :

PRODUITS	2003		2004
	Ouvert en euros €	Réalisé en euros €	Ouvert en euros €
Quote-part LISPEL	700,00	662,85	700,00
Intérêts du livret	100,00	92,19	100,00
Subvention CG-54	700,00	1 000,00	1 000,00
Subvention DDS-54	-	2 287,00	-
Subvention FNDS	500,00	600,00	600,00
Stage technique CDS	0,00	0,00	150,00
Stages vacances	1 000,00	570,00	650,00
Dons et subventions diverses	3 000,00	0,00	-
Reprise sur provision	-	0,00	300,00
TOTAL	6 000,00	5 212,04	3 500,00

CHARGES POSTE	2003		2004
	Ouvert en euros €	Réalisé en euros €	Ouvert en euros €
Frais administratifs	50,00	38,00	50,00
Frais postaux & SIMM	500,00	781,99	900,00
Aide aux formations	900,00	182,00	500,00
Aide aux manifestations	150,00	0,00	150,00
Stage technique CDS	0,00	0,00	200,00
Exercice secours	-	105,31	100,00
Stages vacances	500,00	437,00	500,00
Achats de matériels	900,00	2 435,37	1 090,00
Frais de gestion et de fonctionnement	3 000,00	2,00	10,00
Mise en provision	-	1 200,00	0,00
TOTAL	6 000,00	5 181,67	3 500,00

Pour le CDS-54,
le Trésorier,
Cyril WIRTZ

8 - Inventaire des matériels au 31 décembre

a) Matériel de bureau (local USAN)

- Cisaille de bureau : 1 (*chez Président CDS*)
- CD Photo KODAK : 3 (*chez Président CDS*)
- Duplicateur GESTETNER 460 : 1
- Graveur stencils ORPO-TOSHAFAX MA750 : 1
- Logiciel de comptabilité : 1 (*chez Trésorier CDS*)
- Machine à écrire OLIVETTI Praxis 35 : 1
- Machine à relier RELISPIRE : 1
- Photocopieuse CANON PC10 : 1 (*chez Président CDS*)

b) Matériel d'exposition (local USAN)

- Caisse à outils pour quincaillerie
- Caisse à sous-verre : 10
- Grille expo caddie 1 travée : 2
- Grille expo caddie 3 travées : 20
- Sous-verres différents formats

c) Matériel de réception (local USAN)

- Assiette : 39
- Bol : 41
- Coupe à dessert : 50
- Couvert :
 - couteau : 45
 - cuillère à café : 45
 - cuillère à soupe : 43
 - fourchette : 42
- Cruche : 3
- Poivrier : 2
- Salière : 2
- Saladier : 10
- Tasse à café : 41
- Verre : 27

d) Matériel divers (local USAN)

- GPS GARMIN II : 1 (*chez P. CUXAC*)
- Tente PC 3 tronçons : 1

e) Équipement initiation (local USAN)

- Équipement de base complets : 7 (*chez D. RODANGE*)
- Casque éclairage à LED10 : 20
- Casque acétylène, Ariane et LED10 : 6
- Combinaison bleue : 11 (3 XS, 5 S, 3 M)
- Combinaison jaune : 4 (3 M, 1 L)

f) Matériel spéléo divers (local SS-USBL)

- Bloqueur basic : 6
- Bloqueur de poitrine : 1
- Descendeur autobloquant : 1
- Descendeur simple : 1
- Kit pour cordes : 1
- Lampe à carbure ALP : 1
- Lampe à carbure FISMA : 4
- Maillon ½ rond alliage : 1
- Mousqueton acier : 11
- Poignée d'ascension PETZL : 1
- Poulie fixe : 2
- Sangle torse harnais : 4

g) Matériel spéléo divers (local USAN)

- Echelle : 1 × 10 m
- Mousqueton acier à vis : 10
- Kit rouge : 2
- Kit bleu (petit) : 2

h) Matériel de désobstruction (local ASDUN)

- Burin bêche : 1
- Burin pic : 1
- Burin pelle : 1
- Groupe électrogène RHINO 2 kVA : 1
- Marteau électro-pneumatique MAKITA : 1
- Marteau électro-pneumatique sur accus BOSCH avec chargeur et 3 accus : 1 (*local USAN*)
- Mèches : 1×18 mm, 1×20 mm, 1×35 mm (*local USAN*)
- Rallonge électrique 2 × 2,5 mm² en 50 mètres : 3
- Câble électrique et 4 prises

i) Matériel de pompage (local SS-USBL)

- Bouchon de 40 : 1
- Pompe PUMPEX 700 W de 32 m³/h : 1
- Raccord 65/40 : 3
- Tuyau pompier en 65 mm 20 mètres : 1
- Tuyau pompier en 40 mm 20 mètres : 3

j) Matériel de secours (local ASDUN)

- Brancard type T.S.A. : 2 (*dont 1 local SS-USBL*)
- Équipement palan : 6
- Matelas coquille : 1
- Attelle gonflable : ?

9 - Liste des clubs et représentation

Liste des clubs et Présidents :

Identifiant du club	Nom du club	Effectif 2003	Président
L54-023-000 ASDUN	<u>Association Spéléo du District Urbain Néodomien</u>	10	BOYETTE François 40, rue du Général Thiry 54230 NEUVES MAISONS 03 83 47 12 62
L54-031-000 ASPA	<u>Association Spéléo et Plein Air</u>	28	CUNY Bertrand 4, rue du Fort Joly 54390 FROUARD 03 83 49 00 19
L54-003-000 ASSCA	<u>Association Spéléologique de Sauvegarde des Cavernes</u>	6	GAPP Marc 16, Grand'rué 57830 SAINT-GEORGES 03 87 25 95 09
L54-004-000 CLRS	<u>Cercle Lorrain de Recherche Spéléologique</u>	10	BASTIEN Claude 27, rue Charles Courtois 54210 ST NICOLAS DE PORT 03 83 45 32 34
L54-028-000 GS-CAF	<u>Groupe Spéléo du Club Alpin Français de Nancy</u>	7	CHAMPAGNE Bernard 155, rue Claude Monet 54710 LUDRES 03 83 25 93 75
L54-011-000 GSL	<u>Groupe Spéléo de Lillebonne</u>	7	ROCHE Michel Pav. 7, Lotissement SAPRR 54170 ALLAIN 03 83 52 02 81
L54-018-000 SCL	<u>Spéléo-Club de Lunéville</u>	26	CABANSKI Romain 151, rue des Jardins 57600 FORBACH 03 87 84 21 69
L54-022-000 SS-USBL	<u>Section Spéléologique de l'Union Sportive du Bassin de Longwy</u>	7	HENNEQUIN-RANDAL Loïc 19, Boucles des Haies 57100 THIONVILLE 03 82 34 41 56
L54-021-000 USAN	<u>Union Spéléologique de l'Agglomération Nancéienne</u>	65	PRÉVOT Daniel 2, rue de Cronstadt 54000 NANCY 03 83 27 01 93
		166	

Représentation au sein du CDS :

Année 2003	Effectif	Représentation du CDS	Électeurs	Représentation de l'AG	Écart
ASDUN	10	6,0 %	1	5,3 %	-0,7 %
ASPA	28	16,9 %	3	15,8 %	-1,1 %
ASSCa	6	3,6 %	1	5,3 %	1,7 %
CLRS	10	6,0 %	1	5,3 %	-0,7 %
GS-CAF	7	4,2 %	1	5,3 %	1,1 %
GSL	7	4,2 %	1	5,3 %	1,1 %
SCL	26	15,7 %	3	15,8 %	0,1 %
SS-USBL	7	4,2 %	1	5,3 %	1,1 %
USAN	65	39,2 %	7	36,8 %	-2,4 %
<i>Individuels</i>	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
TOTAL	166	100,0 %	19	100,2 %	0,2 %

10 - Les adresses utiles



Siège social : 28, rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.09.63 / 📠 : 04.78.42.15.98 /
site Internet : www.ffspeleo.fr
mél *Secrétariat* : ffs.paris@wanadoo.fr
mél *Comptabilité* : ffs.compta@wanadoo.fr
mél *Pôle / EFS / co. Médicale* : ffs.lyon@wanadoo.fr
mél *EFC / CREI / co. Jeunes* : ffs.canyon@wanadoo.fr
mél *Gestion des adhérents / Reprographie* : ffs.adherent@wanadoo.fr
mél *Spelunca librairie / Produits fédéraux* : spelunca-librairie@ffspeleo.fr

Président d'honneur : Géo MARCHAND / Tredède / 46330 CABRERETS / ☎ : 05.65.30.22.48

Président : Joël POSSICH / 4, allée Philibert Piccot / 69150 DECINES-CHARPIEU /
☎ : 04.78.49.35.88 / 📠 : 04.78.49.78.14 / 📠 : 06.16.70.62.60 /
mél : la-presse-de-charpieu@wanadoo.fr

Président adjoint : Michel BAILLE / 26, chemin de Tabor / 91310 LINAS / ☎ : 01.69.80.94.35 /
📠 : 01.64.49.83.32 / mél : baille.bsa@wanadoo.fr

Vice-Président chargé du développement : François JOVIGNOT / 1, rue Bossuet / 21160
MARSANNAY-LA-COTE / ☎ : 03.80.52.83.97 /
mél : francois.jovignot@wanadoo.fr

Vice-Président délégué UIS : Claude MOURET / 10, chemin du Milieu / 64800 BORDERES /
☎/📠:05.59.13.90.17/☎:03.80.85.78.21/mél:claudemouret@wanadoo.fr

Secrétaire général : Bernard LIPS / 4, avenue Salvador Allende / 69100 VILLEURBANNE /
☎ : 04.78.93.32.18 / 📠 : 04.78.89.78.02 / ☎ : 04.72.43.79.51 /
mél : lips@genserver.insa-lyon.fr

Secrétaire adjoint : Daniel CHAILLOUX / 17, rue Gabrielle d'Estrées / 91830 LE COUDRAY-
MONTCEAUX / ☎/📠 : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr

Trésorier : Éric LEFEBVRE / 3, rue Paul Verlaine / 91240 ST MICHEL-SUR-ORGE /
☎ : 01.69.46.13.66 / 📠 : 01.60.15.26.81 / mél : eric.lefebvre@ambassade.tm.fr

Directeur Technique National : Claude ROCHE / 11, rue Pasteur / 89100 SENS / ☎ : 01.43.57.56.54 /
📠 : 01.49.23.00.95 / 📠 : 06.80.23.67.37 / mél : FFS.dtn@wanadoo.fr

COMMISSIONS F.F.S.

Assurance : Michel DECOBERT / La Petite Garrigue / Les Ombrées / 47340 SAUVAGNAS /
☎/📠 : 05.53.95.73.89 / mél : decobert@club-internet.fr

Audiovisuel : Daniel CHAILLOUX / 17, rue Gabrielle d'Estrée / 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX
/ ☎/📠 : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr

Canyonisme : Thierry SAUNIER / Route du Stade / Quartier de Versailles / 13840 ROGNES /
☎/📠 : 04.42.42.06.28 / 📠 : 06.07.25.19.94 / ☎ : 06.07.25.19.94 /
mél : ty.saunier@wanadoo.fr / site Internet : efcanyon.fr.st

Documentation : Jacques ORSOLA / 37, rue du Bon Pasteur / 69001 LYON / ☎ : 04.78.27.35.18 /
📠 : 04.78.39.15.19 / mél : la-rouille@ifrance.com / site Internet : ffs.codoc.free.fr

Enseignement (EFS) : 28, rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.35.76 / 📠 : 04.78.42.15.98 /
mél : ffs.lyon@wanadoo.fr / site Internet : www.ecole-francaise-de-
speleologie.com
Président : Philippe KERNEIS / 67, avenue Jean Jaurès / 92140 CLAMART /
☎ : 01.41.90.08.11 / 📠 : 06.07.83.26.88 / mél : kerneis@magic.fr

Environnement : Christophe TSCHERTER / Le Bourg / 43260 St HOSTIEN / ☎ : 04.71.57.68.32 /
📠 : 04.71.07.41.72/mél: christophe.tscherter@wanadoo.fr / site Internet : ffs.ces.free.fr

Financière : *poste vacant*

Jeunes : Rémy HELCK / Montréal / 07110 LARGENTIERE / ☎ : 04.75.36.88.26 /
mél : rem.explo@wanadoo.fr / site Internet : www.speleोजeune.com

Médicale (COMED) : Jean-Michel OSTERMANN / Bourg / 24800 CORGNAC-SUR-L'ISLE /
☎ : 05.53.55.04.57 / 📠 : 05.53.62.19.57 / mél : jmostermann001@rss.fr / site
Internet : perso.wanadoo.fr/comedffs

Plongée : Joëlle LOCATELLI / 4, rue Claude Bernard / 01100 BELLIGNAT / ☎ : 04.74.73.42.43 /
📠 : 06.80.14.92.55 / ☎ : 04.74.73.24.85 / mél : jlocatel@visteon.com

Professionnelle : Pierre RIAS / "La Batteuse" / 26420 St MARTIN-EN-VERCORS / ☎:04.75.45.51.69/
📠 : 04.75.45.53.39 / mél : RIAS.LABATTEUSE@wanadoo.fr

Publications : Pascal VAUTIER / La Haute Voie / 27560 LA POTERIE MATHIEU /
☎ : 06.09.27.86.92 / 📠 : 02.32.57.21.86 / mél : Vautier.pascal@wanadoo.fr

Réd. Chef Spelunca : Philippe DROUIN / Chavannes / 38930 BOUVESSE-QUIRIEU /
☎/📠 : 04.74.83.40.78 / 📠 : 06.80.32.66.07 / mél : cageoffroy@wanadoo.fr

Réd. Chef Karstologia : Jean-Jacques DELANNOY/ Laboratoire de Géographie - Université de Savoie/
Campus scientifique / 73376 LE BOURGET DU LAC / ☎ : 04.79.75.81.04 /
📠 : 04.79.75.87.77 / mél : Karstologia@univ-savoie.fr

Relat° et Expédit° Internationales : Marc FAVERJON / rue de Bidon / 07700 St MARCEL-
D'ARDÈCHE / ☎ : 04.75.98.76.46 / 📠 : 04.75.98.66.33 /
☎ : 04.70.30.80.99 / mél : marc-faverjon@ifrance.com

Scientifique : Stéphane JAILLET / Laboratoire Edytem / FRE2641CNRS / CISM / Université de
Savoie / 73376 LE BOURGET DU LAC CEDEX / ☎/📠 : 04.79.75.86.73 /
mél : stephane-corinne.jaillet@wanadoo.fr / site Internet : ffs.ces.free.fr

Secours (SSF) : La Charniaz / 73340 BELLECOMBE-EN-BAUGES / ☎ : 05.59.28.71.00 ou si
absent : 08.36.61.61.36 code 27.25.18 puis n° de téléphone à rappeler / site
Internet : www.speleo-secours-francais.com
Président : Christian DODELIN / La Charniaz / 73340 BELLECOMBRE-EN-
BAUGES / ☎/📠 : 04.79.63.83.30/ ☎:04.79.31.11.86 /
mél : Christian.Dodelin@wanadoo.fr

Spelunca-Librairie : Alain MORENAS / Route de Vaison / 26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES /
☎ : 04.75.27.11.87 / mél : spelunca.librairie@wanadoo.fr

Statuts & R.I. : Jean-Pierre HOLVOET / 6, rue G. de Champeaux / 77720 CHAMPEAUX /
☎ : 01.60.69.97.50 / 📠 : 01.60.69.95.57 / ☎ : 01.64.09.56.88 /
mél : jean-pierre.holvoet@libertysurf.fr

DÉLÉGUÉS NATIONAUX

Communication externe : Daniel CHAILLOUX / 17, rue Gabrielle d'Estrée / 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX / ☎/📠 : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr

Communication interne : Bernard THOMACHOT / 137, rue Manin / 78019 PARIS /
☎ : 06.14.66.06.64 / mél : bernard.thomachot2@wanadoo.fr

Conservatoire : Damien DELANGHE / 124, rue du Tondu / 33000 BORDEAUX / ☎ : 05.56.96.20.77 /
📠 : 05.56.98.26.62 / mél : eugee@wanadoo.fr / site Internet : ffs.ces.free.fr

Liaison FEALC (Fédération Spéléologique de l'Amérique Latine et des Caraïbes) :
Alain GILBERT / 8, rue Saint MARTIN / Cité Pasteur / 97300 CAYENNE /
☎/📠 : 05.94.31.65.49 / mél : A.GILBERT@Mdi-guyane.fr / site Internet : www.fealc.org

Liaison FSUE (Fédération Spéléologique de l'Union Européenne)
Olivier VIDAL / 6, rue Jean Voillot / 69500 / mél : vidal.olivier@wanadoo.fr

Liaison UIS (Union Internationale de Spéléologie)
Claude MOURET / 10, chemin du Milieu / 64800 BORDERES / ☎/📠 : 05.59.13.90.17 /
☎ : 03.80.85.78.21 / mél : claude.mouret@wanadoo.fr

Prix fédéraux : Daniel CHAILLOUX / 17, rue G. d'Estrée / 91830 LE-COUDRAY-MONTCEAUX /
☎ : 01.64.93.85.86 / 📠 : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr



Siège social : Maison des Sports / 13, rue Jean Moulin / 54510 TOMBLAINE /
mél : lispel@fr.st / site Internet : lispel.fr.st

Pôle technique : Maison Lorraine de la Spéléologie / 17, rue H. Chevalier / 55000 LISLE-EN-RIGAULT /
☎ : 03.29.71.30.12

Président : Jean-Luc METZGER / 9, rue Colonel Courtot de Cisse / 54000 NANCY /
☎/📠 : 03.83.27.35.81 / ☎ : 03.83.59.20.55 / mél : metzger@fr.st

Vice-Président : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Jean-Paul KELLER / 47, rue de Sèvres / 54180 HEILLECOURT / ☎ : 03.83.54.28.38 /
mél : JPAULUSPE@aol.com

Trésorier adjoint : Sylvie GOBERT / 36, route St Léopold / Château St Léopold / 54300 LUNÉVILLE /
☎/📠 : 03.83.74.56.21 / ☎ : 03.83.85.20.98 / 📠 : 06.85.99.35.78 /
mél : l.graillot@free.fr

Secrétaire : Jean-Pierre BEAUDOIN / 52, Rue Colonel Driant / 55430 BELLEVILLE /
☎ : 03.29.84.24.50 / mél : jp.beaudoin@free.fr

Secrétaire adjoint : Claude HERBILLON / 25, boulevard Hardeval / 54520 LAXOU / ☎ : 03.83.27.79.77
/ ☎ : 03.83.28.70.28

COMMISSIONS LISPEL

Archéologie : Alain WEBER / 73, rue Charles III / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00 /
☎ : 03.83.18.41.41

Audiovisuel : Claude HERBILLON / 25, boulevard Hardeval / 54520 LAXOU / ☎ : 03.83.27.79.77 /
☎ : 03.83.28.70.28

Bibliothèque : Pascal CUXAC / 37, rue de la République / 54520 LAXOU / ☎ : 03.83.41.01.92 /
mél : bibliotheque@lispel.fr.st

Canyonisme : Dominique DUCHAMP / 8, rue des Lilas / 54630 RICHARDMÉNIL /
☎ : 03.83.25.20.46 / ☎ : 03.83.80.43.10 / mél : ASPADUCH@aol.com

Enseignement : Jean-Paul COUROUVE / 7, rue du Rucher / 57130 ARS-SUR-MOSELLE /
☎ : 03.87.60.91.90 / ☎ : 03.87.16.30.74 / 📠 : 06.04.29.81.67 / mél : jean-paul.courouve@wanadoo.fr

Environnement : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Jeunes : Étienne WEBER / 10, rue des Fabriques / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00 /
📠 : 06.63.67.87.66

Plongée : *poste vacant*

Publications : Christophe PRÉVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎/📠 : 03.83.90.30.25 / 📠 : 06.67.86.74.70 / mél : publications@lispel.fr.st

Refuge : Maison Lorraine de la Spéléologie : Président de l'Association d'Animation : Daniel PREVOT
/ 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 / ☎ : 03.83.39.64.40 /
mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr / site Internet : mlspeleo.fr.st

Scientifique : Alain DEVOS / 5, rue Gorgery / 51170 ARCIS-LE-PONSART / ☎ : 03.26.84.94.01 /
☎ : 03.26.91.36.83 / 📠 : 06.07.41.17.06 / mél : alain.devos@univ-reims.fr

Secours : *poste vacant*



Siège social : Chez Christophe PRÉVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎/📠 : 03.83.90.30.25 / 📠 : 06.67.86.74.70 / mél : cds54@fr.st / site Internet : cds54.fr.st

Président : Christophe PREVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎/📠 : 03.83.90.30.25 / 📠 : 06.67.86.74.70 / ☎ : 03.29.91.19.70 / mél : president@cds54.fr.st

Vice-président 54-nord : *poste vacant*

Vice-Président 54-sud : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Cyril WIRTZ / 2, rue Basse / 54112 VANNES-LE-CHATEL / ☎ : 03.83.51.78.29 /
📠 : 06.74.35.07.05 / mél : cyrilwirtz@wanadoo.fr

Secrétaire : Sylvie GOBERT / 36, route St Léopold / Château St Léopold / 54300 LUNÉVILLE /
☎/📠 : 03.83.74.56.21 / ☎ : 03.83.85.20.98 / 📞 : 06.85.99.35.78 / mél : l.grailot@free.fr

Correspondant EFS : Romain CABANSKI / 151, rue des Jardins / 57600 FORBACH /
☎ : 03.87.84.21.69 / mél : correspondant_efs@cds54.fr.st

Environnement : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / mél : commission_environnement@cds54.fr.st

Lexique : ☎ : téléphone domicile / 📞 : téléphone portable / ☎ : téléphone travail / 📠 : télécopieur

Annexe 1 : comptes-rendus des réunions de CD

Compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2003

Présents : Jean-Paul KELLER, Martial MARTIN, Jean-Luc METZGER, Christophe PRÉVOT, Daniel PRÉVOT, Denis RODANGE ainsi que les invités François BOYETTE et Bertrand MAUJEAN

Absents : Dominique DUCHAMP, Sylvie GOBERT et Cyril WIRTZ
Joël LEFEBVRE n'étant pas licencié en 2003, il n'a pas été convoqué.

Résumé des délibérations :

L'ensemble des délibérations a débuté à 19 h 30, après l'arrivée de l'ensemble des personnes.

Rappel de l'ordre du jour

1. L'organisation des secours spéléos dans le département,
2. Bilan 2003 du partenariat avec la DDS-54,
3. État du budget et répartition des subventions,
4. Commission départementale Canyon,
5. Stages techniques 2003-2004,
6. informations et questions diverses.

Les secours spéléos dans le département

François BOYETTE présente la situation actuelle :

- concernant le plan administratif, il est toujours le **C**onseiller **T**echnique **D**épartemental du **S**péléo-**S**ecours **F**rançais, mais n'est plus le Conseiller auprès du Préfet. En effet, la section départementale 54 du SSF n'est plus conventionnée par la préfecture depuis environ un an, suite à la résiliation de la convention nationale. Une nouvelle convention nationale existe maintenant entre le SSF et le Ministère de l'Intérieur par le biais de la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles. Il ne nous incombe donc pas de prendre contact avec la préfecture pour établir une nouvelle convention mais le contraire. Nous attendons et sommes prêt à la discussion...
- concernant le secours réel, la section départementale du SSF est toujours active. Nous sommes toujours opérationnels et prêt à réagir si nous sommes appelés... Nous péchons plus sur l'opérationnel général : le CTD ne dispose pas d'un fichier à jour des adhérents ni d'actes de volontariat ou de champs de compétences des spéléos... Cette situation doit impérativement être corrigée !

Après cette présentation un débat s'engage sur la nécessité d'un exercice secours. Il est décidé d'en effectuer un le 15 novembre 2003 sur convocation avec retour d'un formulaire de participation. Ce sera un exercice en grandeur réelle (blessé « caché » dans une grotte à Pierre-la-Treiche, constitution d'équipes de recherche, brancardage...). Le CDS assurera l'intendance.

Le CTD regrette d'être seul pour effectuer l'ensemble des tâches administratives et souhaiterait l'émergence d'un nouvel adjoint qui, à terme, prendrait sa place. Malheureusement personne ne semble, pour l'instant, intéressé par la place...

Bilan du partenariat avec la Direction Départementale des Sports de Meurthe-et-Moselle

Le CDS a reçu à nouveau une subvention de **2 287 €** pour les investissements (matériel ou stage diplômant), ce qui représente un total sur 3 ans d'environ **6 860 €** (contrat d'objectif triennal). Face à cela le CDS n'a pu assurer que très peu d'encadrements. À titre d'exemple, seuls 2 cadres ont réalisé 9 demi-journées en juillet-août 2003 ! Le Président a la désagréable sensation d'être « un voleur »... Si cette opération est reconduite l'an prochain cela se fera sans contrat d'objectif et donc sans subventionnement.

Point budgétaire

➤ **État des finances :** Le Trésorier ne pouvant être présent pour raisons personnelles, il a communiqué l'ensemble des informations au Président. Nous n'avons encore reçu aucune subvention de fonctionnement (Conseil général, FNDS, quote-part LISPEL) et le solde du compte bancaire avoisine les **150 €**.. En l'état actuel nous ne pouvons effectuer que très peu de dépenses. Il sera demandé officiellement à la LISPEL de verser à l'avenir les quotes-parts en mai-juin et de faire un ajustement avec les nouveaux adhérents en octobre.

➤ **Remboursements de frais de stages :** Le CDS a reçu 3 demandes de remboursements pour des stages Initiateur Canyon. 2 des demandeurs ont été diplômés et 1 ne l'a pas été. Les membres de la réunion rappellent que seules les formations diplômantes avec réussite sont susceptibles d'être subventionnées. Cela sera rappelé dans le prochain SIMM.

Commission départementale Canyon

Dominique DUCHAMP a proposé la création d'une commission départementale Canyon qu'il dirigera jusqu'à l'élection d'un autre directeur. L'ensemble des membres du Comité est d'accord.

Stages techniques 2003-2004

Le CDS est-il capable d'organiser à nouveau un stage technique d'une semaine ou des mini-stages sur des week-ends ? A priori, Martial MARTIN n'en aura pas le temps et personne ne semble prêt à gérer de telles organisations... L'organisation de stages pour la prochaine saison semble donc fortement compromis. C'est fort regrettable. Il serait souhaitable que des bonnes volontés veuillent bien prendre en charge l'organisation de tels stages.

Informations et questions diverses

➤ **Journées Nationales de la Spéléologie :** Pour la 2^e année consécutive la Fédération organise les Journées Nationales de la Spéléologie le week-end des 4 et 5 octobre. Dans le département il semble que seule l'USAN y participe en effectuant des visites guidées du spéléodrome de Nancy le dimanche 5 octobre. Le programme global des JNS est disponible sur Internet : www.jnspeleo.org .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après 3h15 de délibérations à 22h45.

Compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2003

Présents : Sylvie GOBERT, Jean-Paul KELLER, Martial MARTIN, Jean-Luc METZGER, Christophe PRÉVOT, Daniel PRÉVOT, ainsi que François BOYETTE, CTD-SSF, invité.

Absents : Dominique DUCHAMP, Denis RODANGE (non-contacté, oubli du Président) et Cyril WIRTZ

Joël LEFEBVRE n'étant pas licencié en 2003, il n'a pas été convoqué.

Compte-rendu de la réunion :

L'ensemble des délibérations a débuté à 19 h 45, après l'arrivée de l'ensemble des membres.

Rappel de l'ordre du jour

1. Le projet de convention pour les secours en milieu souterrain dans le département.

Résumé de la situation

Suite à l'exercice en milieu souterrain organisé par le CDS le 15 novembre, à l'article de presse paru le 16 novembre dans *L'Est Républicain* et à une information de la Préfecture par **François BOYETTE**, Conseiller Technique Départemental du Spéléo-Secours Français, M. le Préfet, par l'intermédiaire de Mme **REPOSEUR**, chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), a convoqué une réunion en Préfecture le mardi 25 novembre pour organiser les secours en milieu souterrain. Y étaient présents : Mmes **REPOSEUR**, **ANTOINE** et **THIELGES** du SIDPC, MM **BOYETTE** et **PREVOT** du CDS-54 et MM **BALLAND**, **BAUDON** et **DRACACCI** du SDIS-54.

Il est apparu clairement la volonté de la Préfecture de vouloir rétablir une convention avec le CDS concernant l'organisation des secours en milieu souterrain et de nommer un Conseiller Technique Départemental en Spéléologie (CTDS) issu du SSF. La réunion a permis de clarifier certains points de la convention nationale qui sert de support aux départements ainsi que de préciser le rôle exact du CTDS. Un projet d'arrêté de nomination du CTDS et de convention est sorti de cette réunion. Le tout a été transmis au Président du CDS dans un courrier daté du 27 novembre reçu le 1^{er} décembre, avec demande de réponse pour le 10. Dans cette perspective courte, le Président a convoqué une réunion du Comité directeur le vendredi 5 décembre.

Résumé des délibérations

- L'ensemble des présents dispose d'une copie de l'arrêté de nomination du CTDS et du projet de convention.
- **François BOYETTE** fait part de sa satisfaction concernant ces 2 textes hormis la présence des noms d'adjoints sur l'arrêté de nomination.
- Les membres du Comité directeur sont d'accords pour demander la suppression de ces noms : en effet, cet arrêté de nomination par M. le Préfet ne concerne que le Conseiller Technique Départemental en Spéléologie. Si M. le Préfet souhaite nommer des adjoints, il nous semble que cela doit se faire par le biais d'arrêtés nominatifs distincts. De plus, si l'un de ces adjoints devait être remplacé (départ pour raisons personnelles ou professionnelles) cela remettrait en cause l'ensemble du présent arrêté (ce qui nous paraît anormal) et nécessiterait de rediscuter l'ensemble du dispositif. Il nous semble donc préférable de procéder par arrêtés nominatifs distincts.
- Concernant le texte global de la convention, seules quelques coquilles et fautes de frappe sont à corriger. Conformément à la lettre d'accompagnement des documents nous demanderons à faire apparaître le rôle du CTDS, défini dans l'article 2 de l'arrêté de nomination, à l'article 3 de la convention.

À 20 h 45 les membres du CD votent à l'unanimité la signature de cette convention sous couvert des modifications demandées lors des délibérations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après 1 h 15 de délibérations à 21 heures.

Annexe 2 : projet de convention "secours"